



Renouer avec le modèle ambitieux de **démocratisation de l'ESR**

Si le gouvernement essayait de faire croire à un investissement important pour l'enseignement supérieur et la recherche et qu'il tente de laisser penser que les conditions de vie et l'émancipation de la jeunesse sont au cœur de ses préoccupations, la réalité est aux antipodes. Son récent refus de la généralisation du repas à 1 euro pour les étudiant·es en est une cruelle, mais parfaite illustration. Les portes de l'université se ferment quand il faudrait former au plus haut niveau des jeunes, de plus en plus nombreux, et dont les familles aspirent à ce qu'ils décrochent un des diplômes protecteurs de l'enseignement supérieur.

Ce dossier donne la parole à l'UNEF, et propose des pistes à explorer pour étudier dans de bonnes conditions. Il revient sur les mécanismes de sélection et de tri social de la plate-forme Parcoursup et de son avatar pour le master, Trouver mon master. Dans un contexte de forte pression démographique étudiante, il met en lumière la concurrence déloyale de l'ESR privé ou la quête effrénée de ressources propres des établissements publics qui dévoie par exemple les objectifs originaux affichés de la formation par apprentissage.

Enfin, ce dossier aborde les liens entre démocratisation et savoirs, dans leur définition la plus large, qu'ils soient issus de disciplines générales ou professionnelles. Les effets délétères des dernières réformes affaiblissent l'acquisition des contenus scientifiques prérequis des poursuites d'études émancipatrices et choisies. Ce sont les étudiant·es des milieux populaires qui en font cruellement les frais. La réforme du BUT est à ce titre tristement exemplaire.

L'enjeu de la démocratisation de l'ESR nécessite des moyens humains et financiers à mobiliser d'urgence pour renouer avec un modèle démocratique ambitieux essentiel à la société dans son ensemble. ■

Dossier coordonné par **NATHALIE LEBRUN** et **STÉPHANE TASSEL**

L'ESR français : massification et menaces sur un modèle démocratique ambitieux ?

En une soixantaine d'années, l'enseignement supérieur a vu ses effectifs étudiants multipliés par dix. Si ce sont les universités qui ont d'abord permis de soutenir cette croissance, dès les années 1990, un glissement vers le privé s'est amorcé, encouragé par les différentes réformes qui se sont succédé depuis, remettant en cause l'approche universaliste sur laquelle reposait l'ESR.

Par **JEAN-MICHEL MINOVEZ**,
membre de la commission administrative

En 2023, l'enseignement supérieur français compte probablement plus de 3 millions d'étudiants, soit près de dix fois plus qu'en 1960. La massification de l'accès à l'enseignement supérieur dépend de trois critères en particulier : les effets de la dynamique démographique, l'aspiration à effectuer des études longues, l'élargissement de l'accès au baccalauréat – on passe de 10 % d'une classe d'âge le détenant à 79,2 % en 2022. L'arrivée des premiers bacs technologiques en 1969 et professionnels en 1987 accélèrent le processus.

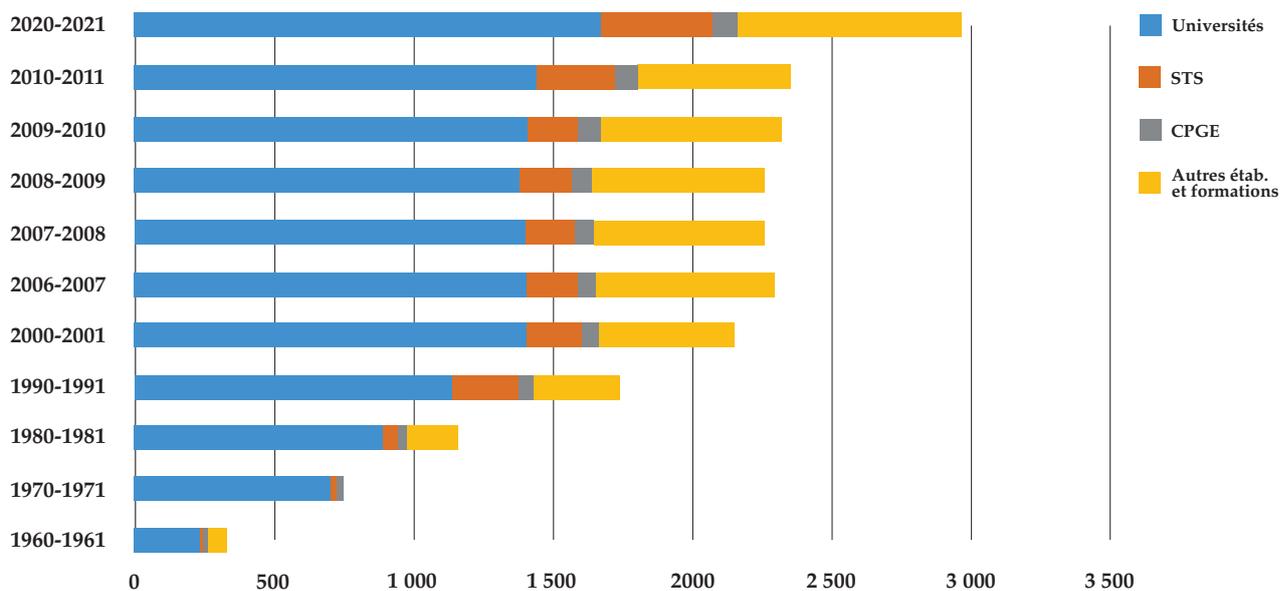
Ce sont les universités qui ont tout d'abord permis de soutenir la croissance des effectifs de l'enseignement supérieur, auxquels sont venus ensuite se joindre les IUT et les STS. Les bacheliers technologiques, dont l'orientation a été privilégiée dans la filière IUT, représentent 40,2 % des nouveaux entrants en 2021-2022. La part des bacheliers généraux diminue d'autant (56,6 %) et les bacheliers professionnels

sont peu inscrits en IUT, alors qu'ils sont 38,3 % en STS.

Jusqu'en 1990, le modèle est celui d'un enseignement supérieur centré sur les établissements publics, ouvert à tous et accueillant, toutes tutelles confondues, près de 90 % des étudiants – dont plus de 60 % à l'université. Toutefois, plusieurs changements de fond sont à l'œuvre. Le développement spectaculaire des formations d'ingénieurs universitaires et privées a été enregistré au début des années 1990. Le nombre des inscrits dans les écoles de commerce, reconnues par l'État et habilitées à délivrer un diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale – presque toutes privées –, amorce une croissance des effectifs qui ne va pas cesser. Les filières courtes, saturées, connaissent un nouveau type de développement : les STS s'engagent massivement dans les formations en alternance, l'apprentissage devenant universitaire. Il participe à redynamiser les STS privées qui s'engouffrent dans le dispositif, profitant de l'effet d'aubaine que représentent les exonérations sociales et les aides à >>

Dès 1998, les inscriptions dans l'enseignement privé progressent proportionnellement plus rapidement que dans l'enseignement public.

Les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers)



Données extraites de la publication « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France » n° 6, février 2013
https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/6/EESR6_ES_08-les_evolution_de_l_enseignement_superieur_depuis_50_ans_croissance_et_diversification.php

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES
Champ : France métropolitaine + DOM

>> L'embauche pour les employeurs, sans que l'efficacité du dispositif soit démontré en termes d'emplois. Finalement, dès 1998, les inscriptions dans l'enseignement privé progressent proportionnellement plus rapidement que dans l'enseignement public. Le phénomène ne s'arrêtera plus d'autant que la France intègre, en 1999, le processus de Bologne, fondé sur une approche « compétitive » et une « démarche qualité » des formations ; ces dernières se placent au sein d'une « économie de la connaissance », peu conciliable avec une approche universaliste de l'ESR, mais fortement compatible avec les structures privées d'éducation.

RÉFORMES STRUCTURELLES

C'est dans ce contexte que l'ESR connaît deux réformes de structure majeures, affaiblissant l'université et rendant le privé conquérant : la loi LRU de 2007 et la loi ESR de 2013, qui participent à supprimer une partie des cadres nationaux, inscrivent la compétition entre établissements publics, encouragent la recherche et l'innovation dans un esprit centré sur les transferts vers les secteurs économiques marchands. Le tout s'inscrit dans un cadre d'une forme de répartition des moyens à la fois opaque et insuffisante en termes de montants alloués au fonctionnement. Ajoutons-y la mise en place de Parcoursup, créé avec la loi ORE de 2018, et la suspicion devient alors forte de considérer l'ensemble des actions des gouvernements qui se succèdent comme cher-

chant à affaiblir sciemment l'ESR public par le manque de moyens attribués et la mise en place de systèmes de sélection déguisés.

MONTÉE EN FLÈCHE DU PRIVÉ

Pourtant, et bien que la croissance des effectifs des universités ralentisse, l'attrait pour les formations de l'ESR public demeure, avec une augmentation qui se poursuit dans tous les grands secteurs disciplinaires hors santé et malgré les capacités d'encadrement à la baisse, faute de moyens alloués au recrutement d'enseignants-chercheurs titulaires. Toutefois, c'est d'abord le privé qui bénéficie de la croissance des effectifs. Depuis 2011, les inscriptions y ont augmenté de 60 %, contre 16 % dans le public ; à partir des années 2015-2016, on assiste à leur montée en flèche. En 2021, l'enseignement privé regroupe 736 800 étudiants, soit 24,8 % des effectifs du supérieur ; entre 2011 et 2022, la privatisation de la formation en école d'ingénieurs a continué de s'accroître, passant d'environ un tiers à plus de 41 % ; les écoles de commerce profitent encore plus significativement de ce glissement et c'est dorénavant tous les groupes qui sont concernés, y compris les écoles dont le diplôme n'est pas visé par l'État, ainsi que celles non reconnues et à but lucratif ou non lucratif. On est là bien loin des objectifs fixés à l'ESR par la loi, à savoir réduire les « inégalités sociales ou culturelles » et « réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche ». ■

La suspicion est forte de considérer l'ensemble des actions des gouvernements qui se succèdent comme cherchant à affaiblir sciemment l'ESR public.

« La massification de l'ESR ne s'accompagne pas de sa démocratisation »

Pour Adrien Liénard, trésorier de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), le choix politique de doter l'enseignement supérieur public de moyens suffisants pour pouvoir former correctement l'ensemble des étudiant-es est un choix que le gouvernement ne veut pas faire.

Propos recueillis par **ANNE ROGER**,
secrétaire générale

Les étudiant-es sont de plus en plus nombreux-ses. Au-delà des aspects démographiques, relevez-vous une appétence particulière pour les études supérieures ?

L'augmentation du nombre d'étudiant-es dans l'ESR est la conséquence de l'évolution de notre société et du développement de la spécialisation sur le marché du travail. Il est aujourd'hui quasiment obligatoire de disposer d'un diplôme du supérieur pour pouvoir accéder à un certain nombre de métiers. Les diplômés demeurent

également la meilleure protection contre le chômage, puisqu'en 2021, pour les étudiant-es sorti-es de formation initiale depuis moins de quatre ans, le taux de chômage est de 8,9 % pour les titulaires d'un bac + 2 ou plus, contre 19,1 % pour les titulaires du bac ou équivalent (moyenne à 14,8 %)¹.

Cependant, cette massification de l'ESR ne s'accompagne pas de sa démocratisation : si le nombre d'étudiant-es augmente, la reproduction sociale dans l'orientation et la réussite demeure importante. Si de plus en plus d'étudiant-es souhaitent accéder à l'ESR, la précarité étudiante et les inégalités sociales constituent des motifs >> | 1. Insee, 2021.

>> d'échec et de décrochage importants ; ainsi, le taux de réussite d'une licence en trois ans est seulement de 29 % et ces écarts sont très importants en fonction du type de bac obtenu : 57 % de réussite en licence au bout de trois à cinq ans pour les bachelier·ères généraux·ales, contre 20 % pour les bachelier·ères technologiques et 8 % pour les bachelier·ères professionnel·les². Les politiques de sélection massive et de sous-investissement dans l'ESR conduisent à réduire les chances d'obtention d'un diplôme, et si de plus en plus de jeunes souhaitent accéder et accèdent à l'ESR, beaucoup trop de perspectives d'avenir s'y brisent.

Étudier et vivre ? Quelles mesures défend l'UNEF pour permettre aux étudiant·es de disposer de temps pour se consacrer pleinement aux études ?

L'UNEF se bat pour la mise en protection sociale de la jeunesse via la création d'un statut social étudiant. Concrètement, cela consiste en la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale qui permettrait aux étudiant·es, via un système par répartition basé sur la cotisation des actif·ves, de recevoir une allocation afin de poursuivre leurs études sans avoir à se salarier et en s'émancipant de la tutelle financière familiale. Ce mécanisme de solidarité se justifie tant dans la nécessité de lutter contre la précarité étudiante que de permettre à un maximum de jeunes d'atteindre le plus haut niveau de qualification sans avoir à subir de barrières financières.

La prise en compte des années d'études dans le calcul des retraites est également une nécessité, au vu de l'évolution du marché du travail. S'insérer dans le marché du travail passe aujourd'hui beaucoup par l'accès à un diplôme du supérieur. Exiger quarante-trois années de cotisation d'un·e étudiant·e qui aura fait cinq ans d'études et qui va donc commencer à travailler vers 23 ou 24 ans pousse nécessairement à ne partir à la retraite qu'à partir de 66 ou 67 ans, et ce sans compter l'âge moyen d'obtention du premier emploi stable situé aux alentours de 27 ans et les périodes de contrats précaires et d'inactivité forcée.

Parcoursup et Trouver mon master, capacités d'accueil, augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers, autant de mesures qui semblent fermer l'accès à l'université plutôt que de l'ouvrir... Quel bilan tirez-vous de cela ?

L'ESR est un service public qui coûte cher. Donner aux établissements les moyens



Adrien Liénard, trésorier de l'UNEF.

de pouvoir former correctement l'ensemble des étudiant·es, qui deviennent de plus en plus nombreux et nombreuses chaque année, correspond à un choix de société visant à permettre au plus grand nombre d'accéder au plus haut niveau de qualification possible. Il s'agit tant d'un projet d'émancipation individuelle pour les étudiant·es que d'un projet d'évolution de l'ensemble de la société en visant une proportion importante de la population dotée d'une formation de l'ESR. C'est un choix politique qui coûte cher et un choix que ne veut pas faire le gouvernement, considérant certainement que l'enseignement supérieur ne doit pas être accessible à toutes et à tous. Multiplier les réformes visant à sélectionner massivement et à faire payer les étudiant·es (droits d'inscription pour les étudiant·es étranger·ères, CVEC, etc.) plutôt que d'investir massivement dans l'ESR, c'est faire le choix d'une société où le savoir, les connaissances et les compétences ne doivent pas être accessibles à toutes et à tous, et c'est ce projet de société que l'UNEF combat.

Toute cette politique de sous-financement de l'ESR entraîne deux conséquences majeures : une hausse continue du nombre d'étudiant·es sans formation, ou inscrit·es dans une formation par défaut, ainsi qu'une hausse du recours aux établissements privés aux droits d'inscription élevés et aux diplômes souvent non reconnus par l'État. Toute la politique du gouvernement depuis 2017 sur l'absence de moyens accordés à l'ESR et la mise en place d'une sélection généralisée a déjà fait exploser de 41,7 % le nombre d'étudiant·es inscrit·es dans le privé et de 187 % le nombre d'étudiant·es qui se retrouvent sans place en master, proportion que la plate-forme Trouver mon master risque de faire exploser. ■

« Multiplier les réformes visant à sélectionner massivement et à faire payer les étudiant·es, c'est faire le choix d'une société où le savoir, les connaissances et les compétences ne doivent pas être accessibles à toutes et à tous. »

2. MESRI, « Les parcours et la réussite en Licence, Licence professionnelle et Master à l'université », *État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France* n° 15, Dgesip / SIES, 2021.

Quels effets de Parcoursup dans l'accès à l'enseignement supérieur ?

Au prétexte d'une recherche de transparence et d'une meilleure orientation des élèves, Parcoursup se révèle surtout un outil de sélection mis en place pour répondre exclusivement au marché du travail.

Par **NATHALIE LEBRUN**, membre du bureau national

Parcoursup, plate-forme d'orientation et de régulation d'accès à l'enseignement supérieur, crée un nouveau rapport entre l'État et les usagers dont l'origine provient de la généralisation du *new public management*. Il s'agit d'optimiser les ressources publiques et d'implanter « un modèle de gestion par la performance inspiré des entreprises privées »¹, réduisant le facteur humain. On assiste à un renforcement du pouvoir de l'État tout en déléguant la procédure de sélection aux établissements, ce qui accroît les inégalités d'accès². Sous l'étiquette d'une soi-disant ouverture sociale, d'une recherche de transparence et d'une meilleure orientation des élèves, on assiste à une rationalisation et à une certaine légitimité de la sélection pour soi-disant le bien des jeunes. Dans ce système, ce sont les classes les moins favorisées qui paient le prix fort.

FIN DE LA DÉMOCRATISATION DE L'ESR

À l'instar d'autres réformes, la plus récente étant celle du lycée professionnel, la loi ORE incarne surtout la fin de la démocratisation de l'enseignement supérieur, dans le sens de permettre à tous les jeunes d'accéder au plus haut niveau de qualification, à une formation citoyenne, de s'épanouir et de développer une pensée critique pourtant nécessaire, entre autres, pour faire face aux enjeux sociétaux. C'est surtout maintenant pour répondre exclusivement au marché du travail. C'est ainsi qu'on assiste à une gestion de flux dans les affectations des jeunes sur Parcoursup et à une inflation des formations à insertion professionnelle immédiate (réforme

des IUT, diplômes spécialisés professionnels bac + 1, etc.) dans l'enseignement supérieur dont la part belle est laissée au privé. L'idée est ainsi de réduire les possibilités de parcours dans le supérieur des lauréats des bacs professionnels et technologiques, encouragés à aller vers des filières courtes, respectivement les BTS et les IUT. Il va en être de même pour les licences générales, dont l'objectif des politiques est de la professionnaliser et ainsi diminuer les possibilités d'accéder au master, et de réserver ce dernier accès à des licences sélectives, c'est-à-dire à l'élite. C'est ainsi que la plate-forme Parcoursup, vendue comme permettant une meilleure égalité des chances, est en fait un tri social et ne correspond pas aux attentes des milieux populaires. Malheureusement, la plate-forme Trouver mon master prend le même chemin.

PROCÉDURE DISCRIMINANTE

Tout est fait pour éliminer des jeunes en utilisant une procédure discriminante et stressante. Manque de transparence dans le traitement des candidatures, non-hiérarchisation des vœux, allongeant les délais de réponse et mettant en concurrence les jeunes, obligation d'anticiper le parcours d'études et professionnel dès 15 ans sous peine d'être pénalisé. Tout est fait pour faire porter la responsabilité sur les jeunes. « Pour des élèves moins socialisés à cette construction du projet, plus distants des normes scolaires, c'est très stressant », « les lycéens pro, au sein desquels les classes populaires sont surreprésentées, attendent trois fois plus longtemps que les élèves de filières générales, y compris dans des formations qui sont censées leur être réservées, à savoir les BTS. Avec le sentiment que le jeu se fait sans eux » et « on voit alors apparaître une compétition généralisée, y compris au sein d'une même classe où les élèves comparent entre eux ce qu'ils ont obtenu », indique Annabelle Allouch³. Et cerise sur le gâteau, tout un écosystème privé s'est mis en place profitant du désarroi des jeunes, que ce soit pour les aider à remplir le dossier Parcoursup, écrire une lettre de motivation et un CV, à des prix prohibitifs, ou les recours contentieux, mais aussi la prise d'anxiolytiques faisant marcher l'économie du médicament. On peut être inquiet du « mental » de nos jeunes, auquel s'ajoute l'anxiété sur l'avenir de la planète qu'ils vont devoir gérer (questions écologiques et climatiques). ■

La plate-forme Parcoursup est en fait un tri social et ne correspond pas aux attentes des milieux populaires.



1. « Parcoursup : réguler et rationaliser l'enseignement supérieur », *Dossier de veille*, n° 142, IFE, 2023.
2. L. Frouillou, C. Pin, A. van Zanten, *Sociologie*, n° 10, 2019, p. 209-215.
3. « Parcoursup, machine à stress : "Au lycée, chaque note devient un enjeu majeur" », *Campus*, LeMonde.fr, 20 janvier 2022.

Analyser la croissance de l'enseignement supérieur privé

Depuis 2017, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de promouvoir l'enseignement supérieur privé, d'une part en le subventionnant et en lui offrant une visibilité inédite sur la plate-forme Parcoursup, d'autre part en ne permettant pas aux établissements publics d'ouvrir suffisamment de places supplémentaires pour permettre de répondre aux attentes de poursuite d'études des néobacheliers du baby-boom de l'an 2000.

Par **HERVÉ CHRISTOFOL**, membre du bureau national

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ MASSIVEMENT SUBVENTIONNÉ PAR L'ÉTAT

Entre 2017 et 2023, les lois de finances initiales ont permis une croissance des subventions directes de l'État aux établissements d'enseignement supérieur privés de plus de 20 %, alors que la subvention pour charge de service public des établissements publics ne progressait, elle, que de 12,5 % sur la même période.

Parallèlement, à travers le programme « 1 jeune, 1 solution », le gouvernement a choisi de subventionner massivement les entreprises qui recrutent un apprenti à hauteur de 8 000 euros pour un apprenti majeur. Or, d'une part l'enseignement supérieur est, depuis 2020, le secteur qui forme le plus d'apprentis, et d'autre part, en 2022, 80 % des places proposées en apprentissage sur la plate-forme Parcoursup l'étaient par l'enseignement privé. Cela a représenté une manne financière annuelle de plus de 1,8 milliard d'euros de subventions indirectes pour ces établissements privés !

Depuis la mise en place de la plate-forme d'orientation et d'affectation Parcoursup en 2018, celle-ci n'a cessé de promouvoir de plus en plus de formations privées. Elles représentaient 14 % des places en 2018, et plus de 27 % en 2023.

Depuis la mise en place de Parcoursup en 2018, la plate-forme n'a cessé de promouvoir de plus en plus de formations privées.

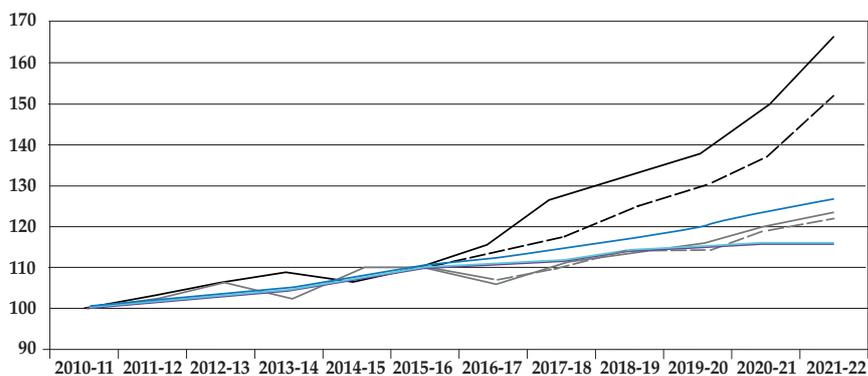
Relevons que cette progression atteint un plateau en 2023 puisque pour la première fois depuis cinq ans, le nombre de places du secteur privé proposées sur Parcoursup est stable par rapport à 2022. Nous n'enregistrons que 460 places de plus (+ 0,18 %), tandis que, pour la première fois, le nombre de places dans l'enseignement public diminue de 8 592 places (- 1,26 % par rapport à l'année 2022). Mais, si toutes les formations publiques ont maintenant rejoint Parcoursup, ce n'est pas le cas des formations privées. Il existe en effet des formations postbac qui ne sont pas référencées sur la plate-forme d'affectation, soit parce qu'elles ne sont pas reconnues par l'État, soit qu'elles préfèrent inscrire directement leurs étudiants sans leur imposer la procédure stressante de la plate-forme et qu'elles font même de cette position un avantage marketing.

DES PLACES EN NOMBRE INSUFFISANT DANS LE PUBLIC

Face au baby-boom de l'an 2000 (qui a vu naître, en France, plus de 800 000 enfants par année entre 2000 et 2014) et à la volonté de la majorité des jeunes de poursuivre des études supérieures, le gouvernement a choisi de fermer l'accès de droit de toutes les bachelières et de tous les bacheliers à l'enseignement supérieur en leur imposant la plate-forme Parcoursup et en limitant les capacités d'accueil dans toutes les formations, y compris celles de licences générales qui jusqu'alors n'étaient pas sélectives et permettaient à toutes celles et tous ceux qui le souhaitaient de s'y inscrire. En 2017-2018, nous avons accueilli 2,69 millions d'étudiants, dont 566 000 dans le privé (21 %). En 2021-2022, ils étaient 2,97 millions, dont 737 000 (25 %) dans l'enseignement supérieur privé.

Il apparaît clairement sur le graphique ci-contre que, depuis 2017, les effectifs de l'enseignement supérieur privé ont crû deux fois plus vite que ceux du public, probablement sous l'effet de sa plus grande visibilité sur Parcoursup et du développement de l'apprentissage, mais aussi en raison du trop faible développement des places dans l'enseignement public, conséquence d'un sous-investissement de l'État organisé depuis au moins 2009. ■

Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la taille depuis 2010, base 100 en 2010*



*Hors inscriptions simultanées licence -CPGE.

Source : note d'information du SIES MESR, 22.14 décembre 2022.

Public MESR Public Public hors MESR (à dispositif équivalent)
Public hors MESR Ensemble Privé (à dispositif équivalent)
Privé

L'apprentissage, un système juste ou juste un système ?

Les formations sous contrat d'apprentissage se multiplient dans l'enseignement supérieur, avec une place grandissante laissée au secteur privé. L'objectif poursuivi de permettre à des étudiants de milieux moins favorisés de poursuivre des études au plus haut niveau est-il atteint ?

Par **STÉPHANE TASSEL**,
membre du bureau national

Dans l'enseignement supérieur, les formations sous contrat d'apprentissage prennent une place de plus en plus importante sous couvert de diversification des ressources de l'enseignement supérieur et de financement des études pour les familles. Dans les universités, en quinze ans, les effectifs des apprentis en DUT ont doublé ; ils ont plus que quintuplé en licence, et presque décuplé en master.

Si le développement de l'apprentissage prébac rime souvent avec une réduction des contenus généraux de formation, les formations postbac ne sont pas systématiquement concernées par une substitution de volume d'enseignements par des séquences en entreprise. Les formations à caractère professionnel ou technologique, véritables voies d'accès à la réussite de certains profils d'étudiants, ont vu leurs volumes horaires tellement réduits déjà ces vingt dernières années par le désengagement de l'État, que leur ouverture à l'apprentissage, véritable poule aux œufs d'or, permet de renforcer les dispositifs pédagogiques (en heures et en équipement) par le biais des ressources collectées par les CFA et les universités.

INÉGALITÉS AU SEIN DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

L'objectif poursuivi par les promoteurs de l'apprentissage dans le supérieur de permettre à des étudiants de milieux moins favorisés de poursuivre des études au plus haut niveau reste à atteindre. Le profil social des apprentis de l'enseignement supérieur n'est pas celui des apprentis en milieu scolaire. Les milieux populaires y sont bien moins représentés. Très rares sont les apprentis qui enchaînent les diplômes sous contrat d'apprentissage, par exemple un DUT, puis une licence et enfin un master, bénéficiant ainsi de la possibilité de faire des études longues financées. Par ailleurs, signer un contrat d'apprentissage dans l'enseignement supérieur demande un capital

social suffisant. L'acquisition de l'acculturation professionnelle préalable nécessite d'avoir accès à des formations hors contrat d'apprentissage disposant de moyens et de temps. Les deux modalités d'enseignement doivent donc pouvoir coexister pour permettre la poursuite d'études au plus haut niveau et au plus grand nombre. Le premier diplôme en apprentissage est en effet souvent le dernier.

Le développement de l'apprentissage génère et entretient également de fortes inégalités au sein des équipes pédagogiques. Les primes individuelles liées à l'apprentissage donnent lieu à des compléments de rémunération conséquents, générant des tensions et des incompréhensions entre collègues si tant est que l'information circule. Que faut-il penser quand la visite d'un apprenti en entreprise est mieux rémunérée que quinze heures de vacances ?

UNE DYNAMIQUE INSIDIEUSE QUI BÉNÉFICIE AU SECTEUR PRIVÉ

Cette dynamique favorable à l'apprentissage dans les universités en éclipse une autre, plus insidieuse. Elle bénéficie fortement au secteur privé. En effet, les derniers chiffres recensés sur la plate-forme Parcoursup font figurer près de 165 000 places ouvertes sous contrat d'apprentissage. Et 80 % d'entre elles sont proposées dans des établissements privés dont les droits d'inscription bien qu'élevés sont pris en charge par les entreprises. Ce mécanisme d'incitation déloyal exonère l'État de sa responsabilité d'investir dans l'avenir de la jeunesse et favorise de facto le secteur privé.

Au-delà de l'image d'Épinal, un bilan objectif de l'apprentissage dans le supérieur reste à produire quant à la nature des étudiants bénéficiaires, à leurs motivations pour cette modalité d'apprentissage, à l'impact sur les contenus de formation, sur les offres de formation des établissements, et sur leur indépendance de toute pression y compris financière. Par ailleurs, des mécanismes transparents de contrôle et de régulation dans et entre établissements sont encore à conquérir. ■

Ce mécanisme d'incitation déloyal exonère l'État de sa responsabilité d'investir dans l'avenir de la jeunesse et favorise de facto le secteur privé.

Une démocratisation de l'enseignement supérieur : pour qui et comment ?

Il est de plus en plus demandé aux universités de professionnaliser leur premier cycle, dans une approche « adéquationniste » avec le monde du travail. Après la réforme des IUT, c'est maintenant au tour des licences générales de se trouver sous pression.

Par **NATHALIE LEBRUN** et **MARY DAVID**,
membres du bureau national

Face à une massification d'ampleur, les universités sont sommées par les politiques de professionnaliser leur premier cycle en promouvant des compétences en lien avec le monde du travail. C'est ainsi que la réforme des IUT a été conduite ou que des formations courtes ont proliféré, à l'instar des diplômes spécialisés professionnels à sortie bac + 1. La licence générale subit les mêmes pressions. L'accès en master se réduit, malgré la hausse du nombre de diplômé-es de licence. Les filières sont toujours autant hiérarchisées socialement (cf. tableau ci-dessous), contribuant à une « démocratisation ségrégative »¹ de l'enseignement supérieur, y compris au sein de la licence générale : c'est en humanités que les jeunes de milieux populaires sont les plus nombreux. Avec la massification du supérieur, les jeunes issus de milieux populaires peuvent aspirer à des diplômes et des métiers très qualifiés mais sans pouvoir réellement les atteindre, à cause des réformes de ces vingt dernières années. En particulier celles qui changent la manière de considérer les savoirs et les disciplines associées.

Nous entendons par savoirs les connaissances et les « savoir-faire », qu'ils soient issus de disciplines générales ou professionnelles. De plus en plus, les savoirs sont hiérarchisés et supplantés par les « savoir-être », selon une approche « adéquationniste » avec le monde du travail. Les disciplines académiques sont ainsi moins autonomes et subissent une diminution d'heures (comme dans les IUT). À l'instar des diplômes professionnels scolaires, certains savoirs sont relégués en arrière-plan. Cette approche de plus en plus adisci-

plinaire, adossée à une pédagogie imposée, soi-disant « innovante », modifie la transmission des savoirs et les décontextualise. « Ils sont prélevés des discours disciplinaires d'origine »² et amoindrissent la possibilité des jeunes d'en percevoir les enjeux sociaux. « Les impératifs d'efficacité productive éclipsent les visées d'épanouissement ou d'émancipation par la connaissance et par l'esprit critique. »³ Cette tendance est renforcée par le développement de la « logique compétences », dont l'objectif affiché est de prendre de la distance vis-à-vis des savoirs et des disciplines. Après les IUT et les Inspé, la licence générale risque, à brève échéance, d'être concernée.

CONTEXTUALISER LES SAVOIRS

Les diplômes de l'université sont pourtant « de plus en plus nécessaires pour exercer des métiers requérant à la fois des connaissances et une capacité générale à acquérir des capacités particulières »⁴. Un ancrage fort des disciplines dans les formations, qu'elles soient professionnelles ou générales, est nécessaire. Pour que les étudiant-es puissent s'approprier des savoirs complexes et abstraits, il est nécessaire de les contextualiser et de ne pas les déstructurer. Pour cela, un allongement du temps d'enseignement est nécessaire pour permettre l'apprentissage des techniques de travail intellectuel et une bonne compréhension des prérequis⁴ (au contraire de la tendance à diminuer le nombre d'heures maquettes pour faire des économies). Les jeunes, quel que soit leur milieu social, pourront alors accéder au plus haut niveau de qualification qu'ils souhaitent. L'État doit en fournir les moyens et arrêter la rationalisation et l'optimisation des trajectoires scolaires qui renvoient chacun-e à ses ressources et in fine à son milieu social. ■

1. P. Merle, « Le concept de démocratisation d'une institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve », *Population*, 55 (1), p. 15-50, 2000.
2. L. Balland, M. David, « L'hétéronomie des savoirs. Déterminations et concurrences disciplinaires de l'offre de sociologie en Écoles supérieures du professorat et de l'éducation », *Sociétés contemporaines*, 124 (4), p. 5-35, 2021.
3. V. Pinto, « "Démocratisation" et "professionnalisation" de l'enseignement supérieur », *Mouvements*, 55-56 (3-4), p. 12-23, 2008.
4. C. Hugrée, T. Poullaouec, *L'Université qui vient. Un nouveau régime de sélection scolaire*, Raisons d'Agir, 2022 ; cf. *Le Snesup* n° 712, p. 24 : [snesup.fr/article/mensuel-ndeg-712-fevrier-2023](https://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-712-fevrier-2023).

	Agriculteurs, artisans commerçants et chefs d'entreprise	Cadres supérieurs	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble	Part d'enfants de cadres/part d'enfants d'ouvriers
Écoles de commerce	19,2	49,9	9,6	9,4	4,5	7,3	100	11
Écoles d'ingénieurs	12,1	54,4	11,9	9,1	5,4	7,2	100	10,1
Classes préparatoires aux grandes écoles	10,8	51,9	12,6	11	7,1	6,6	100	7,3
Universités	9,1	33,2	15,1	17,3	10,9	14,5	100	3,1
Dont IUT	10,5	30,3	17,9	19,9	12,9	8,6	100	2,4
BTS	12,2	15,3	14,6	19,7	23	15,2	100	0,7
ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS	10,9	34,4	14	16,8	11,5	12,5	100	3

BUT : une réforme dans la douleur

Là où le DUT, avant la réforme de 2021, remplissait une fonction d'insertion sociale par la poursuite d'études supérieures, le BUT ne vise qu'un seul objectif : l'insertion professionnelle immédiate après le diplôme.

Par **YOAN PECHAUD,**

MCF de génie des procédés, IUT de Champs-sur-Marne

Les IUT ont subi une réforme profonde en 2021 avec le remplacement de leur diplôme de DUT par une licence professionnelle (le BUT). Cette réforme a été imposée pour être en concordance avec la réforme du bac. L'ancien DUT remplissait une fonction d'insertion sociale par la poursuite d'études supérieures après le DUT, surtout pour des jeunes issus de milieux modestes, tandis que le BUT vise, comme toute licence professionnelle, un seul objectif : l'insertion professionnelle immédiate après le diplôme. De plus, l'arrêté BUT a imposé 50 % de bachelier·ères technologiques à l'entrée du futur BUT et également leur taux de réussite (bien que cela ne soit pas appliqué dans de nombreuses spécialités).

UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DU TEMPS POUR L'ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE

Pour atteindre ces objectifs, une majorité des spécialités de sciences et technologie a choisi de réduire significativement le nombre d'heures d'enseignement et le niveau d'exigence des disciplines scientifiques, socle des anciens programmes nationaux (mathématiques, thermodynamique, chimie, etc.), entraînant des incohérences dans la structure et les contenus des programmes. Ainsi il est prévu dans le programme national du BUT MTEE* d'enseigner des notions de base de thermodynamique au premier semestre de première année sans que les outils mathématiques associés aient été étudiés au préalable – ils le seront au second semestre.

UN BOULEVERSEMENT DES ÉQUILIBRES DANS LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Ces incohérences, liées aux conditions ubuesques dans lesquelles a été mise en place cette réforme (délais bien trop contraints dans une période de pandémie), ne sont pas sans effet sur les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses. Le renforcement de la partie appliquée dans les programmes nécessiterait de former les enseignant·es des départements concernés. Or cette réforme a été menée dans l'urgence sans prendre le temps de former les futurs formateurs ! Les collègues sont sous l'eau et, dans un contexte où l'évaluation individuelle prend de l'ampleur, ils ont peu d'intérêt à prendre le temps de se



© Pixabay

former car ces aspects du métier ne sont pas pris en compte dans les critères d'évaluation. Ainsi cette réforme bouleverse les équilibres des équipes avec des enseignant·es aux profils « technologiques » qui sont adaptés au nouveau programme et d'autres aux profils plus « théoriques » qui manifestent un manque de motivation et une certaine forme de résignation. De plus, la mise en place des programmes nationaux plus technologiques nécessite des investissements importants dans un contexte de restriction budgétaire où même se chauffer correctement pose problème.

DEUX ANS APRÈS : DES ÉTUDIANT·ES PERDU·ES

Venons-en maintenant aux étudiant·es, principaux·ales concerné·es par cette réforme. Les étudiant·es de la première promotion, actuellement en deuxième année, sont perdu·es. Une majorité a intégré l'IUT pour l'utiliser comme passerelle pour entrer dans des masters ou des écoles d'ingénieurs (en formation initiale ou par apprentissage). Ils·elles souhaitent donc poursuivre leurs études et n'ont pas compris que leur formation vise, pour la très grande majorité d'entre eux·elles, à intégrer le monde du travail directement après le BUT. Or la perte du cadre national du BUT renforce les spécificités locales, s'opposant ainsi à une mobilité étudiante entre établissements : les étudiant·es trouvent aussi selon leur interlocuteur des réponses différentes à leurs questions. Les étudiant·es sont donc dans le flou et les collègues enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses ne peuvent pas réellement les aider, n'ayant pas les réponses ; d'ailleurs, le MESRI non plus ! L'avenir dira comment évoluera la situation. ■

Les étudiant·es de la première promotion, actuellement en deuxième année, sont dans le flou...

Cette réforme a été menée dans l'urgence sans prendre le temps de former les futurs formateurs !

* MTEE : métiers de la transition et de l'efficacité énergétique.